

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Agriculture et développement durable	310

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 16 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 16 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 de la Commission Européenne relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020
- VU** le régime d'aides notifié n° SA 50627 (2018/N), relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2018-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L1611-7, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma

régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation,

- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant la stratégie agro-alimentaire partagée 2016-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 juin 2018 approuvant les mesures du Plan régional d'accompagnement de l'agriculture biologique 2018-2020 en Pays de La Loire « Agriculture biologique : la Région s'engage »
- VU** la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2019 approuvant la stratégie Alimentation et Santé,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2019 approuvant le Plan Eau,
- VU** la délibération du Conseil régional du 21 et 22 mars 2019 approuvant l'engagement de la Région des Pays de la Loire dans l'accompagnement du projet pilote de Fermes Bas Carbone en Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2017 du Conseil régional accordant une aide de 99 977,00 € dans le cadre de la réalisation du programme de recherche expérimentation agricole « Opti Fourrage ».
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018 du Conseil régional approuvant l'appel à projets pour les programmes agricoles de recherche appliquée et d'expérimentation 2019.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 27 septembre 2019 approuvant l'appel à projets pour les programmes agricoles de recherche appliquée et d'expérimentation 2020.
- VU** la délibération de la Commission permanente du 06 juin 2019 du Conseil régional accordant dans le cadre de la réalisation du programme de recherche expérimentation agricole, une aide de 27 157,00 € pour le projet « OENOBLOTOUR, une aide de 96 926,80 € pour le projet « PROCERHERB » et une aide de 75 584,00 € pour le financement du programme diffusion filière animale.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 29 mai 2020 approuvant le règlement d'intervention de la démarche « Fermes Bas Carbone en Pays de la Loire ».

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 97 901,46 € (AP) dans le cadre de l'appel à projet régional sur la recherche appliquée et le développement expérimental en agriculture, sur une dépense subventionnable de 244 753,64€.

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 97 901,46 €.

APPROUVE

la dérogation à l'article 7 du cahier des charges de l'appel à projets 2019 R&D pour autoriser la prise en compte du dossier « GELVIGNE » déposé postérieurement au 22 novembre 2019,

APPROUVE

les termes des conventions correspondantes en annexes 1 à 3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à les signer.

AUTORISE

dans le cadre du projet de recherche expérimentation « OPTI Fourrage », le transfert du bénéfice de la subvention, soit 18 792 €, au profit de l'association SEENOVIA suite à la fusion des structures : ATLANTIQUE ELEVAGE et le CLASEL.

AUTORISE

par dérogation à l'article 12 du Règlement Financier et Budgétaire de la Région relatif aux « modalités de versement des aides », le versement en une seule fois d'un solde de subvention à l'association SEENOVIA, au titre du projet « Opti Fourrage », soit pour un montant maximum de 13 154,40 €.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° N° 2017_05749 figurant en annexe 4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement du projet « OENOBIO TOUR » jusqu'au 30 septembre 2021.

PROROGÉ

la convention initiale pour 12 mois supplémentaire soit une durée totale de 3 ans.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° N° 2019_04658 figurant en annexe 5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement des projets « programme de communication filières animales » jusqu'au 15 avril 2021.

PROROGÉ

la convention initiale pour 6 mois supplémentaire soit une durée totale de 2 ans et 6 mois.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention N° 2019_04693 figurant en annexe 6.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement du projet « PROCERHERB » jusqu'au 31 décembre 2022.

PROROGÉ

la convention initiale pour 6 mois supplémentaire soit une durée totale de 4 ans.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention N° 2019_04712 figurant en annexe 7.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

APPROUVE

le cahier des charges de l'appel à projets pour les programmes agricoles de recherche appliquée et d'expérimentation 2020 figurant en annexe 8.

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement de 30 000 € (AE) pour la prise en charge des dépenses liées à l'expertise externe des résultats de l'appel à projets de recherche appliquée et d'expérimentation agricole de l'année 2021.

APPROUVE

les termes du règlement de l'appel à projets 2020 « Transition et durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques en particulier au regard de la ressource en eau, de la qualité des sols et de la biodiversité » figurant en annexe 9.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cet appel à projets.

AFFECTÉ

une autorisation de programme de 1 000 000 € (AP) pour la mise en œuvre de l'appel à projets « Transition et durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques ».

ATTRIBUE

une subvention de 48 000 € (AE) pour les 148 demandes de diagnostics CAP'2ER® listées en annexe 10 sur une dépense subventionnable de 90 000 € (réparti comme il suit : 3 000 € pour la Chambre d'agriculture de Mayenne, 22 500 € pour la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 4 800 € pour Seenovia et 17 700 € pour la Fromagerie BEL) dans le cadre des crédits régionaux affectés lors de la Commission permanente du 6 juin 2019 (opération Astre n° 2019_09363).

APPROUVE

les termes des 4 conventions figurant en annexes 11 à 14.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à les signer.

ATTRIBUE

une subvention totale de 20 856 € (AP), pour l'accompagnement de la troisième année du projet BIG DATA piloté par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, sur une dépense subventionnable de 52 140 € HT, (réparti comme il suit : 23 940 € pour la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 14 100 € pour la CAVAC, et 14 100 € pour la Coopérative Agricole Mouton Vendéen).

AFFECTE

une autorisation de programme de 20 856 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2020-06790 figurant en annexe 15.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 82 000 € (AP), pour le programme d'actions 2020 en faveur de la sélection et de la diffusion génétique en viande ovine, sur une dépense subventionnable de 164 000 € HT (réparti comme il suit : 10 440 € pour l'Organisme de Sélection GEODE, 52 070 € pour la Coopérative Agricole Mouton Vendéen, 39 974 € pour TERRENA, 41 206 € pour la CAVAC et 9 870 € pour la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire).

AFFECTE

une autorisation de programme de 82 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2020-06786 figurant en annexe 16.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention totale de 7 930 € (AP) à la CAVAC pour l'accompagnement au développement d'une filière ovins lait ligérienne sur une dépense subventionnable de 26 434 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 7 930 €.

ATTRIBUE

une subvention totale de 39 425 € (AE), pour l'accompagnement au développement d'une filière ovins lait ligérienne sur une dépense subventionnable de 89 660 € HT (réparti comme il suit : 35 720 € pour la CAVAC, 2 565 € pour le GIE élevage Pays de la Loire et 1 140 € pour la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire).

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 39 425 €.

APPROUVE

les termes des conventions figurant en annexe 17 à 21

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 5 140 € (AE) à FRCUMA OUEST – FEDERATION REGIONALE DES CUMA pour une dépense subventionnable de 43 300,00 € HT pour la mise en place d'une plateforme de démonstration de désherbage mécanique sur le site du PERTRE (35).

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 5 140 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020 -10546 figurant en annexe 22.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer

ATTRIBUE

une subvention de 76 836 € (AE) à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour la réalisation de son programme d'actions en faveur de l'agriculture biologique sur une dépense subventionnable de 138 215 € HT, soit un soutien à hauteur de 41 %.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 76 836 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2020 -04236 figurant en annexe 23.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

APPROUVE

le cahier des charges de l'appel à projets « structuration des filières biologiques régionales », figurant en annexe 24.

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire de 500 000 € (AP) (opération Astre n° 2019_15511) pour l'accompagnement des prochains projets déposés au titre de l'appel à projets pour la structuration des filières biologiques régionales.

ATTRIBUE

une subvention de 10 250 € (AE) au Comité Régional Avicole (CRAVI) pour la réalisation de son programme d'actions 2020 sur une dépense subventionnable de 20 500 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 250 €.

ATTRIBUE

une subvention de 29 548 € (AE) à INTERLAP pour la réalisation de son programme d'actions 2020 sur une dépense subventionnable de 40 511 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 29 548 €.


APPROUVE

les termes des conventions n° 2020_10485 et n° 2020_10486 figurant en annexe 25 et 26.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs